



**ENTREPRENEURS DE PROGRES**

---

## Revue de presse

*Mercredi 13 février 2019*

*Mobile: 0770 88 90 80  
Lotissement Sylvain Fourastier  
N°08 El Mouradia, Alger  
Mobile: 0770 88 90 80  
[communication@fce.dz](mailto:communication@fce.dz)  
[www.fce.dz](http://www.fce.dz)*

# SOMMAIRE

<b>A la une</b> .....	<b>3</b>
• M. Youcef Yousfi, au Forum d'Echaâb : « Promouvoir les filières hors hydrocarbures compétitives » (El Moudjahid) .....	3
• Rapport 2018 du cabinet de conseil et d'audit financier Ernst and Young : « L'Algérie a une place à prendre en Afrique » (El Moudjahid).....	5
• En affirmant que la règle des 51%-49% n'est pas un texte sacré : Yousfi annonce-t-il un virage économique? (L'Expression) .....	6
• La qualité, une condition fondamentale pour assurer l'alternative à l'importation (APS).....	8
• Nécessité d'une stratégie nationale de gestion et numérisation des CCI (APS).....	9
• Energies renouvelables : Appel à la libération des initiatives (El Watan).....	10
• ENERGIE NUCLÉAIRE : L'activité réglementée par la loi (L'Expression).....	11
• Développement des champs gaziers dans le sud : contrat avec une entreprise indienne (El Moudjahid) .....	12
• L'OPEP pourrait décider d'une nouvelle réduction de production en avril (APS)....	14
• Agriculture: le leadership de Sétif fruit de la politique du développement du secteur (APS).....	15
• Corail: les conditions de transactions définies par un arrêté interministériel (JO) (APS).....	16
• Jeunes investisseurs : Participer à l'économie locale (El Moudjahid).....	17
• Automobile : Nissan assemblera quatre modèles en Algérie (TSA) .....	18
<b>Banque/bourse/Assurance</b> .....	<b>18</b>
<b>Coopération</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>Veille</b> .....	<b>18</b>
• Eau potable et industrielle: la demande pourrait atteindre entre 3,7 à 5,3 mds m3 en 2030 (APS).....	18
• L'intégration de l'Afrique passera par les hommes d'affaires (Maghreb Emergent)20	

## A la une

### **M. Youcef Yousfi, au Forum d'Echaâb : « Promouvoir les filières hors hydrocarbures compétitives » (El Moudjahid)**



«L'industrie algérienne sous toutes ses formes, qui a conduit au développement et à la diversification de l'économie nationale, ces dernières années, est le fruit de la stabilité politique et sécuritaire que connaît le pays», a affirmé, hier, le ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi, lors de son passage au forum du quotidien arabophone Echaâb.

Le ministre s'est dit très satisfait des progrès enregistrés par le secteur de l'industrie, soulignant que «toutes les réalisations dans le secteur de l'industrie ont pu voir le jour grâce à la politique du Président de la République, qui a engendré une amélioration sensible du climat des affaires».

La politique de diversification amorcée par le Premier magistrat du pays a fait que l'Algérie opte pour la diversification de son économie pour sortir de la dépendance quasi totale des hydrocarbures par la promotion d'autres filières disposant d'atouts compétitifs.

Le ministère de l'Industrie a décidé que tous ceux qui ont bénéficié du foncier industriel et n'ont pas réalisé leurs projets se verront retirer la parcelle inexploitée ou si elle a été détournée pour d'autres activités, a affirmé M. Yousfi, visiblement décidé à en finir avec les industriels «non sérieux». Il avouera cependant que le foncier industriel fait actuellement l'objet de spéculations intenses qui entravent considérablement l'investissement.

Il précisera que toute assiette foncière industrielle attribuée dans le cadre de la concession et non exploitée «sera récupérée par les services de wilaya qui l'attribueront aux véritables investisseurs capables de concrétiser des projets fiables et de contribuer à l'essor de l'économie». Dans le même contexte, il expliquera qu'aujourd'hui «il existe 50 zones industrielles réparties sur 39 wilayas d'une valeur de 300 milliards de dinars». Des zones industrielles «dont la gestion de 43 d'entre-elles a été confiée aux walis». Pour ce qui est des assiettes foncières non exploitées au bout de trois ans par l'investisseur, ce dernier est appelé à payer une taxe de 5% de la valeur financière de l'assiette foncière. Pour permettre à l'Etat de récupérer le foncier industriel sans recourir à la

justice, expliquera le ministre, «un projet de loi sera adopté dans la prochaine loi de finances». Il ajoutera que «les investisseurs seront dans l'obligation d'exploiter leurs assiettes foncières en mettant sur pied des projets industriels en bonne et due forme, participant ainsi à la création de richesses et de l'emploi».

A propos de l'industrie automobile, sujet le plus évoqué par les médias, le ministre expliquera que «l'atteinte des objectifs tracés reste un but à long terme» et qu'il ne faut pas espérer voir émerger une véritable industrie automobile dans un horizon proche.

«Je l'ai dit et je le redis, il faut qu'il y ait une transparence totale en ce qui concerne les prix, et nous sommes toujours dans notre politique de développement de l'industrie automobile», a-t-il déclaré.

Il précisera que cet objectif n'est pas impossible à atteindre, à condition de multiplier par 100, le nombre de sous-traitants.

Evoquant le tissu de sous-traitants automobiles il dira que «le nombre actuel de sous-traitants est de 100 entreprises et il faut augmenter progressivement le taux d'intégration nationale qui, au fur à mesure, doit se traduire par une baisse graduelle des prix des véhicules». Sur un autre registre, celui de la règle 51/49 relative à l'investissement étranger, le ministre a exprimé la possibilité de la revoir, soulignant que «celle-ci peut être revue dans le fond, si bien évidemment l'intérêt de l'Algérie le dictait, mais pour le moment rien n'est programmé dans ce sens».

Néanmoins, la règle 51/49 a souvent été «contournée, mais cela n'a nullement découragé les investisseurs». En d'autres termes, le principe de la règle 51/49% régissant l'investissement étranger avec un partenaire local est maintenu, mais son aménagement interviendra dans le cas de l'intérêt de l'Algérie.

### **Investissement industriel : un atout prometteur**

Pour ce qui est des chiffres et de l'investissement industriel l'année dernière, le ministre a précisé que «l'industrie sidérurgique, métallique, mécanique et électrique apportent près de 300 milliards/DA, l'agro-alimentaire 240 milliards/DA. Pour ce qui est de la filière chimie et plastique, elle assure 230 milliards/DA», précise le ministre.

Faisant le bilan du secteur, il soulignera que ses services ont enregistré pas moins de 1,1 million de petites et moyennes entreprises (PME) dans le pays, 60%, sont des personnes morales, et 40% représentent les professions libérales et des activités artisanale.

Il a ajouté que 2,7 millions de personnes travaillent dans les PME, durant le premier semestre de l'année écoulée, les services du ministère ont cependant constaté une diminution de ces PME.

Au volet des exportations, le conférencier indiquera que le secteur agroalimentaire est le deuxième pôle créateur de richesse après les hydrocarbures, «23.000 entreprises activant dans le domaine agroalimentaire assurent 156.000 emplois et l'Algérie a exporté pour 370 millions de dinars en 2018, contre 261 en 2017.»

Au cours de la même année, la filière sidérurgie a produit 4 millions de tonnes d'acier contre 3 millions en 2017, et 2,5 millions en 2016, «nos

ambitions visent à atteindre les 12 millions de tonnes en 2021-2022», a-t-il indiqué.

Questionné sur la possibilité d'exportations d'acier, M. Yousfi indiquera que l'Algérie a déjà exporté ce matériau vers plusieurs pays pour l'équivalent de 67 millions de dollars, dont 60 millions de dollars engrangés par le seul complexe d'El Hadjar malgré les difficultés qu'a connues ce complexe». «Actuellement nous avons 6 producteurs d'acier et 10 projets sont en cours de réalisation», a enfin fait savoir Youcef Yousfi.

### **Rapport 2018 du cabinet de conseil et d'audit financier Ernst and Young : « L'Algérie a une place à prendre en Afrique » (El Moudjahid)**



«Frontière des investisseurs», comme l'a qualifié le directeur général (CEO) du WTC Algérie, l'Afrique déroule des acquis capables de multiplier les investissements directs étrangers. Intervenant à la 14e rencontre du club export du WTCA, consacrée au «déploiement des entreprises algériennes en Afrique», Ahmed Tibaoui voit en le marché africain, une belle opportunité pour booster les exportations algériennes.

La démarche, commente-t-il, nécessite une «stratégie efficiente». A ses yeux, l'Afrique est également un continent à devenir, citant les statistiques de la Banque africaine pour le développement qui tablent sur croissance continentale de plus de 4%. Dans le domaine minier, l'Afrique dispose d'un tiers des réserves mondiales. De sont côté, Bruno Messerschmitt, avocat-partenaire en charge de l'Afrique a présenté, en exclusivité, le rapport 2018 du cabinet de conseil et d'audit financier Ernst and Young (EY) Algérie, relève que l'année dernière a marqué un «tournant dans le développement africain» citant entre autres une hausse de 6% des IDE, l'arrivée de nouveaux investisseurs étrangers qui talonnent les investisseur historiques, l'émergence de secteurs rentables à long terme comme la construction, l'industrie et les énergies renouvelables ainsi que le renforcement de la résilience de l'économie africaine. Les perspectives sont également bonnes. Avec un PIB de 2.700 milliards dollars (mds USD), qui devrait atteindre 20.000 mds USD en 2050, soit l'équivalent de celui de l'Union européenne, et une population qui devrait arriver à 2,5 mds d'habitants, l'Afrique s'érige au rand d'un des marchés les plus prometteurs dans le monde. De l'Algérie, le rapport met en avant les avantages comparatifs des exportations algériennes, lesquels seront garants d'une meilleure intégration dans le marché africain. «Les

investisseurs et entrepreneurs algériens ont une place à prendre», note le responsable du cabinet Ernest and Young. Et d'ajouter : «les principaux enjeux pour l'investisseur algérien sont l'accompagnement, les modalités de financement, le rapatriement et le contrôle des changes». En termes d'IDE, l'Algérie a gagné deux places en 2017 avec 24 investissements directs en Afrique contre 17 investissements en 2016, note le même cabinet.

### **Logistique : un accroc de taille**

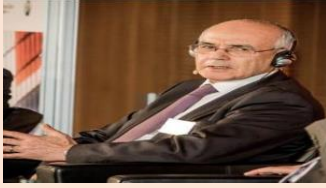
Les premiers investisseurs étrangers en Afrique en 2017, souligne le rapport, ont été respectivement les Etats-Unis (130 projets), la Grande-Bretagne (72 projets), la France (61), la Chine (54), l'Allemagne (39), la Suisse (30), l'Afrique du Sud (29). Comme tous les marchés, celui de l'Afrique n'est pas exempt de risques.

Dans sa présentation, M. Messerschmitt indique que les plus potentiels sont d'ordre macroéconomique, auxquels s'ajoute l'informel qui représente, selon lui, entre 40 et 60% du PIB africain, le manque en infrastructure notamment en Afrique subsaharienne, l'insécurité, le harcèlement fiscal, la gouvernance, la forte dépendance aux matières premières, ainsi que le manque d'infrastructures de base en général et notamment en matière de logistique et d'électrification. «Seule la moitié des besoins annuels de 100 mds USD d'investissements en infrastructures en Afrique, est couverte», déplore l'orateur. Dans le même ordre d'idées, M. Messerschmitt a rebondi sur le rôle des zones de libre échange en Afrique en termes d'intégration régionale, rappelant qu'aujourd'hui les échanges intra-africains ne représentent que 20% tandis que les échanges entre les pays d'Europe se situent à 70%.

### **Échanges intra-africains : vers une mise en place d'une plateforme numérique**

Intervenant lors des débats, Mme Mokrani, chargée de la coopération économique au ministère des Affaires Etrangères, a assuré que les représentations diplomatiques algériennes en Afrique font de leur mieux pour informer les opérateurs nationaux sur les possibilités d'investissement dans le continent. Le département qu'elle représente, poursuit-elle, œuvre à mettre en place une plateforme numérique regroupant toutes les institutions régionales et internationales chargées de faciliter les échanges intra-africains. Par ailleurs, il convient de souligner que des exemples de «success stories» ont été présentés. Unanimes les différents intervenants ont relevé que l'Afrique est un marché incontournable, tout en mettant l'accent sur les difficultés rencontrées dans le domaine de la logistique. Le coût de la logistique, le faible accompagnement bancaire et la rigidité de la réglementation des changes sont aux yeux de Racim Balia, représentant de Faderco, une entreprise spécialisée dans les produits d'hygiène corporelle, les principales entraves rencontrées par l'entreprise lors des opérations d'exportation.

**En affirmant que la règle des 51%-49% n'est pas un texte sacré :  
Yousfi annonce-t-il un virage économique? (L'Expression)**



Si cette règle défend l'intérêt de l'entreprise tout en freinant l'investissement étranger, il est indispensable de trouver une solution de juste milieu.

Qu'est-ce qui a pu bien changer entre décembre et hier? En décembre dernier, le ministre de l'Industrie, Youcef Yousfi, avait balayé toutes les critiques des hommes d'affaires étrangers sur la règle des 51%-49%. Il avait alors déclaré au micro de la chaîne Une de la Radio nationale «les gens commencent à apprendre ce qu'est cette règle, nous n'avons pas de problème», précisant que «les grandes entreprises américaines, saoudiennes, allemandes, françaises, chinoises ou saoudiennes sont présentes en Algérie (...). Certaines petites entreprises disent qu'elles ne trouvent pas de partenaire algérien avec qui s'associer, mais les gens commencent à comprendre comment cette règle est appliquée sur le terrain». Cette affirmation du ministre était une réponse aux nombreuses critiques émises notamment par le Medef, en visite à cette période en Algérie. Hier et au forum d'Echaâb, Youcef Yousfi semble annoncer l'intention de l'Etat d'abandonner cette règle imposée dans la loi de finances de 2009. «La règle des 51% - 49% n'est pas un texte sacré et ce n'est pas du Coran», a affirmé le ministre au forum Echaâb, ajoutant que «l'État est disposé à la revoir dans le fond, si l'intérêt de l'Algérie le dictait». Pour une annonce, c'en est une! Et elle fera le bonheur de tous les investisseurs étrangers! Mais pourquoi l'Etat a-t-il pris cette décision maintenant après avoir défendu fermement cette règle pendant près d'une dizaine d'années? Faut-il rappeler les déclarations de Ahmed Ouyahia, deux ans après l'instauration de cette règle, lorsqu'il avait soutenu, lors des travaux d'une réunion de la tripartite, «il a souvent été dit que la loi de finances complémentaire 2009 a introduit des mesures contraignantes pour l'investissement, alors que cette législation veut donner une chance au capital national et à l'entreprise algérienne chez eux en Algérie. Au demeurant, la règle dite des 51%-49% dans l'investissement, a été en fait admise par nos partenaires comme en témoignent les importants projets conclus ou en cours avec de grandes entreprises occidentales». Même le Forum des chefs d'entreprise (FCE) défend cette règle. Son patron, Ali Haddad, a affirmé «au FCE, nous défendons cette règle. Nous soutenons le président de la République sur cette loi. La règle en question protège l'entreprise algérienne. Ce n'est pas parce que cette règle est là qu'on ne peut pas faire des affaires». Et cet avis, très défendu par la secrétaire générale du Parti des travailleurs qui considère que la règle des 51%-49% relève de la souveraineté du pays, est également partagé par les Américains dont le rapport 2017 sur le climat d'investissement dans le monde, du département d'Etat américain, a indiqué qu'à l'opposé des PME, les grandes entreprises américaines «peuvent trouver des façons



créatives pour travailler dans le cadre de la règle 51%-49%». Il explique, en se référant aux précisions apportées par le gouvernement algérien sur l'institution de cette mesure, que cette règle vise à empêcher la fuite des capitaux, protéger les entreprises algériennes, créer de l'emploi pour les nationaux et assurer un transfert de technologie. L'investisseur étranger peut dans certains cas détenir la majorité du capital d'une entreprise mixte en s'associant avec plusieurs partenaires nationaux, rappelle le document qui explique qu'en dépit du fait que la règle des 51%-49% fixe l'actionnariat étranger à 49%, «il y a peu de lois contraignant l'investissement étranger» en Algérie. Mais à part les Américains, les investisseurs français et européens en général, ont tout le temps émis des réserves à cette règle. Le président français Emmanuel Macron avait lâché, lors de sa visite en 2017 à Alger «aucun pays n'a assuré son développement économique avec une règle des 51%-49%». De même que l'organisation patronale française (Medef) avait estimé que «le défaut de paiement des entreprises, les licences d'importation, le rapatriement des dividendes et la règle des 51%-49%», sont les freins au développement du partenariat stratégique algéro-français. L'UE avait aussi invité l'Algérie à assouplir cette règle afin de faciliter l'accession de l'Algérie à l'OMC. Il est clair que cette règle fait polémique, mais si elle sert réellement à défendre l'intérêt de l'entreprise algérienne tout en freinant l'investissement étranger, il est indispensable de trouver une solution du juste milieu. Il serait peut-être possible à l'État de préserver sa décision souveraine en imposant la règle pour les projets stratégiques et d'énoncer d'autres critères pour les autres projets.

### **La qualité, une condition fondamentale pour assurer l'alternative à l'importation (APS)**



Le ministre du Commerce, Saïd Djellab, a affirmé mardi à Souk Ahras que "la maîtrise de la qualité et la conformité aux normes internationales des produits algériens constituent une condition fondamentale pour faire de la production nationale une alternative aux produits importés".

Présidant à la salle Miloud Tahri l'ouverture des travaux du 2ème forum économique sur "l'expérience de développement de pôles économiques en zones frontalières" en présence d'opérateurs nationaux et libyens, le ministre a souligné que la maîtrise de la qualité et la conformité aux normes habiliteront la production nationale à "pénétrer l'arène des échanges commerciaux internationaux".



Au cours de la rencontre initiée par la chambre du commerce et de l'industrie, CCI-Medjerda, en coordination avec la chambre algérienne du commerce et de l'industrie et en présence du président de la chambre du commerce et de l'industrie de Misrata (Libye), le ministre a indiqué que son département a adopté une série de programmes pour accompagner les entreprises économiques à pénétrer les marchés étrangers en application des instructions du président de la République, Abdelaziz Bouteflika qui "accorde un intérêt majeur au développement des exportations hors hydrocarbures".

"L'Algérie est parvenue depuis plusieurs années à mettre en place une base de développement national, régional et international", a ajouté M. Djellab estimant que cela a favorisé "le succès de multiples entreprises à proposer des produits de qualité qui se sont faits une place à l'internationale".

Ce forum permet de mettre en valeur la dynamique qui a encouragé les chefs d'entreprises à frayer un chemin pour les produits algériens, a encore ajouté le ministre mettant l'accent sur "le bond qualitatif" réalisé par l'Algérie à travers ses participations à des salons internationaux aux USA, en Belgique, au Gabon, au Qatar, en Egypte et en Allemagne.

"Ces participations ont fait bonne impression et révélé des perspectives prometteuses pour les produits algériens sur les marchés africains, européens et asiatiques", a ajouté le ministre.

Il a également affirmé que "Les entreprises publiques ou privées présentes à ces salons et activant dans diverses filières (agricole, agroalimentaire, électronique, pharmaceutique), ont révélé l'efficacité des mécanismes mis en place et des politiques avisées du chef de l'Etat".

La vision future à moyen et long termes aspire à consolider la place des produits algériens sur le marché national puis, dans une autre phase, leur accompagnement vers les marchés étrangers, a souligné M. Djellab qui a fait état d'un riche programme pour les deux prochaines années de participation à des salons commerciaux à travers le monde.

Le ministre du Commerce qui est arrivé lundi à Souk Ahras avait posé la première pierre du projet d'un siège pour la chambre du commerce et de l'industrie de cette wilaya et avait inauguré un laboratoire de contrôle de la qualité outre l'ouverture au complexe sportif du salon "Souk Ahras export 2019".

### **Nécessité d'une stratégie nationale de gestion et numérisation des CCI (APS)**

Le ministre du Commerce, Saïd Djellab, a affirmé lundi à Souk Ahras la nécessité de mettre en place d'une stratégie nationale de gestion et de numérisation des Chambres du commerce et de l'industrie (CCI) afin d'attirer des opérateurs nationaux et étrangers.

Lors de la pose de la première pierre du projet de siège de la CCI dans le cadre de sa visite de deux jours dans la wilaya, le ministre a indiqué que

ces chambres organiseront des rencontres entre opérateurs nationaux ainsi qu'avec leurs pairs des pays notamment voisins.

Ces chambres sont tenues de jouer un rôle axial dans la formation et le recyclage des jeunes opérateurs économiques dans le domaine de la gestion et management, a-t-il ajouté avant d'inviter les responsables des CCI à mettre à la disposition des opérateurs toutes les informations sur les projets et opérations d'exportation.

Selon les explications données au ministre, le futur siège de CCI Souk Ahras dont la réalisation est annoncé en 24 mois occupera un terrain de 1.200 m<sup>2</sup> dont 365 m<sup>2</sup> bâtis sur 5 niveaux. Il comprendra notamment un centre d'affaires et une école de formation.

Lors de l'inauguration d'un laboratoire de contrôle de la qualité et de répression de la fraude réalisé sur 840 m<sup>2</sup> et doté de 40 appareils scientifiques, le ministre a préconisé l'intensification des opérations de contrôle des produits alimentaires et cosmétiques dans le souci de préserver la santé du consommateur.

Il a exhorté le personnel du laboratoire à préserver ses équipements dont l'acquisition a mobilisé d'importantes ressources financières et a insisté sur la formation des ingénieurs et techniciens en tirant avantage des expériences étrangères. Il a également appelé à assurer le contrôle des produits importés via les postes frontaliers.

Au centre sportif Badji Mokhtar, le ministre a présidé l'ouverture de la première édition du salon "Ahras export 2019" qui réunit 80 exposants de 18 wilayas et 8 opérateurs libyens.

Lors de sa tournée dans ce salon initié par CCI-Medjerda Souk Ahras et qui se poursuit jusqu'au 13 février, le ministre a exprimé sa satisfaction de la qualité et de la diversité des produits exposés dont des matériaux de construction, poteries, articles scolaires, denrées, fruits et légumes.

Le ministre a insisté sur le renforcement de la dynamique de production et des capacités logistiques assurant que des efforts sont déployés pour élaborer "un plan national de développement des exportations algériennes par l'association de tous les opérateurs".

Le ministre du Commerce poursuivra mardi sa visite par l'ouverture des travaux du 2ème forum économique sur "l'expérience de développement de pôles économiques dans les régions frontalières" à la salle Miloud Tahri.

### **Energies renouvelables : Appel à la libération des initiatives (El Watan)**

L'urgence de développer l'exploitation des énergies renouvelables devient un leitmotiv qui attend d'être concrétisé.

Les experts s'accordent à dire qu'il y a nécessité de diversifier les sources d'énergie et les pouvoirs publics martèlent leur volonté de donner toute leur place aux énergies renouvelables, mais la matérialisation de ces discours se heurte à la sacro-sainte domination des hydrocarbures comme

principale source d'énergie et de financement du pays, bien que le taux d'ensoleillement dépasse les 3500 heures par an.

Le chercheur Messaoud Khelif estime que la structure d'exploitation de l'électricité en Algérie ne permet pas l'intégration de l'énergie renouvelable. Hier, lors d'une rencontre au Centre de développement des énergies renouvelables (CDER), le chercheur a plaidé pour un «développement substantiel du réseau électrique national, dont certaines insuffisances liées aux infrastructures existantes et la flexibilité de sa gestion sont considérées comme un obstacle décisif à l'intégration de la production d'électricité d'origine renouvelable».

Khelif cite, à ce titre, les infrastructures existantes et estime que pour supporter toutes les quantités d'électricité en provenance des énergies renouvelables qui sont difficilement stockables, il est indispensable de les élargir et d'étendre le réseau.

Le même chercheur suggère aussi d'en finir avec la centralisation, par Sonelgaz, de la gestion de l'électricité, de la production jusqu'à la distribution, ce qui est «une entrave majeure au développement et à l'intégration de l'électricité renouvelable au réseau national».

Le conférencier plaide pour qu'on «libère les initiatives au profit de particuliers et instaure plus de flexibilité dans la production et la gestion de l'électricité sur le territoire national». Khelif souligne que pour l'heure, la loi algérienne ne permet pas encore aux particuliers de produire de l'électricité basse tension, et ce, même pas pour la consommation personnelle : «L'Algérie s'est focalisée sur des projets nationaux majeurs, en négligeant la contribution des petits clients résidentiels qui peuvent constituer une véritable alternative pour la production de l'électricité.»

L'Allemagne, dit-il, qui est une référence en la matière, compte une production d'électricité (énergies solaire et éolienne) de l'ordre de 14 GW en 2007 à partir des clients résidentiels, soit l'équivalent de l'ensemble de la consommation algérienne en période de pic durant l'été. Le même chercheur appelle à la révision de certaines clauses des cahiers des charges élaborés dans le cadre des différents appels d'offres émis pour la production de l'électricité, afin de les adapter à la réalité.

### **ENERGIE NUCLÉAIRE : L'activité réglementée par la loi (L'Expression)**

Le texte adopté, hier à l'APN, fixe les principes de base régissant les installations nucléaires ainsi que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire...

La mise en place d'un cadre législatif définissant les conditions d'exercice des activités nucléaires et les règles de sécurité y afférentes est en cours. L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire en Algérie sera réglementée par un projet de loi. Ce nouveau projet de loi relatif aux activités nucléaires, sera présenté devant l'Assemblée populaire nationale (APN) la

semaine prochaine. On note, que le but de ce cadre législatif est de définir les activités liées à la recherche, la production et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le respect des obligations internationales auxquelles a souscrit l'Algérie. Aussi, assurer la protection de la santé, de l'environnement et des générations futures contre les nuisances potentielles liées à l'utilisation des rayonnements ionisants, conformément aux principes de la radioprotection ainsi que de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Il fixe aussi les principes de base régissant les installations nucléaires ainsi que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. On précise, dans ce même contexte, que l'évaluation de la situation nationale du domaine nucléaire a identifié les limites de la démarche ayant prévalu jusqu'à maintenant, relevant à cet effet l'absence d'une législation forte et cohérente. A présent, l'Algérie n'a pas de loi nucléaire, bien que les activités dans ce domaine soient parmi les plus développées en Afrique, alors que l'exercice des prérogatives d'une autorité régaliennne qui veille au respect des règles et des bonnes pratiques n'est pas conforme aux pratiques dans le domaine. Les observateurs, relèvent que «les infractions dans les pratiques ne sont sanctionnées que par des mesures administratives, alors que la répartition des rôles des différents intervenants n'est pas clairement établie». Dans ce cadre, il est important de souligner que l'avènement d'un cadre juridique d'utilisation des applications de l'énergie et des techniques nucléaires, à des fins pacifiques, pour le développement économique et social du pays, «faciliterait la conduite des activités nucléaires et la maîtrise des risques associés qui, autrement, seraient difficiles à contenir». Le projet de loi permet aussi, à l'Etat, en conformité avec le droit algérien et les instruments internationaux auxquels l'Algérie a souscrit, d'atteindre ses objectifs en termes de protection des personnes, des biens et de l'environnement contre lesdits risques nucléaires en conférant à sa démarche la crédibilité indispensable. Les observateurs indiquent, que les aspects de sûreté et de sécurité nucléaires, de protection contre les rayonnements, les garanties de non-prolifération nucléaire, doivent faire l'objet d'une législation rigoureuse et appropriée, en conformité avec le droit algérien. Par ailleurs, ce projet de loi est structuré en 19 chapitres encadrant plus de 156 articles qui prévoient notamment la réglementation rigoureuse.

### **Développement des champs gaziers dans le sud : contrat avec une entreprise indienne (El Moudjahid)**

Le groupe Sonatrach et l'entreprise indienne Larsen & Turbo Hydrocarbon Engineering Limited India (LTHE) ont signé lundi à Alger un contrat pour le développement des champs gaziers du sud-ouest algérien. Ce contrat en EPC (Engineering, Procurement and Construction/ Ingénierie, Approvisionnement et Construction) de développement des champs

gaziers de Hassi Ba Hamou et Reg Mouaded, Hassi Tidjerane et Hassi Tidjerane ouest, Tinerkouk et Tinerkouk ouest, a été signé par le directeur central Engineering & Project Management (EPM) auprès de Sonatrach, Faiz Zane, pour la partie algérienne et le P-dg de LTHE, Subramanian Sarma, pour la partie indienne, en présence du P-dg du groupe Sonatrach, Abdelmoumen Ould Kaddour. Ce projet de développement des champs gaziers du Sud-Ouest consiste à la réalisation de trois nouvelles installations de traitement et de compression du gaz, afin d'assurer une production journalière de gaz de vente d'environ 11 millions de mètres cubes par jour (m<sup>3</sup>/jour), a expliqué M. Zane. Pour ce qui est du montant contractuel, il est estimé à 122 milliards de dinars, avec une livraison définitive prévue pour juin 2024, a précisé M. Zane. La production issue de ces futures installations sera injectée dans le futur pipeline GR7 du réseau TRC, a-t-il ajouté. Abordant la stratégie de réalisation de ces installations, le chef de projet, Messaoud Abdelhakim a indiqué qu'il s'agissait de maximiser le concept de Modularisation en utilisant des modules standardisés (des équipements transportables) pour permettre la mobilité pour le transfert des modules dans le futur, vers d'autres sites, la réduction autant que possible de la durée des travaux de construction sur site et la standardisation entre les trois sites à l'effet de réduire le temps et le coût de l'engineering, faciliter la maintenance et augmenter l'interchangeabilité des pièces de rechange durant la phase exploitation. Evoquant l'étendue des prestations et fournitures du contrat EPC, M. Messaoud a expliqué qu'elle comprenait notamment les études d'engineering de détail, l'approvisionnement et la livraison de la fourniture, la construction et le montage sur site. L'étendue comprendra également les essais et mise en service, la spécialisation du personnel du maître de l'ouvrage et l'assistance à l'exploitation. Selon le chef de projet, les installations à réaliser pour les unités de traitement sont des modules d'une capacité chacune de deux millions de m<sup>3</sup>/jour. Le nombre de modules est de 3,2 et 2 respectivement pour les CPF de Hassi Ba Hamou, Hassi Tidjerane et Tinerkouk. Ces installations comprennent, entre autres une unité de réception du gaz brut, une unité de séparation d'entrée et une unité de compression du gaz d'entrée. Elles comprennent également une unité de démercurisation du gaz et une unité de déshydratation du gaz et régénération du glycol. Pour rappel, ces champs se situent dans le Sud-ouest de l'Algérie au sein des trois wilayas à savoir Adrar, Ghardaïa et El Bayadh. Les futures installations de traitement et de compression du gaz seront implantées dans la wilaya d'Adrar suite à la concentration des gisements qui s'y trouvent.

La production annuelle du projet serait d'environ quatre milliards de m<sup>3</sup> de gaz de vente pendant les huit premières années. Intervenant lors de la cérémonie de signature, M. Ould Kaddour a mis en exergue l'importance de ce projet d'autant que le groupe œuvre à développer davantage le secteur gazier. Il a également indiqué que ce type de projet «démontrait que le pays a toujours du potentiel en matière de gaz.» Ce projet s'inscrit dans le cadre de stratégie du groupe (SH 2030) qui vise à atteindre le top 5 des grandes compagnies mondiales, a t-il ajouté.

Selon lui, au sein du groupe, il y a aujourd'hui un dynamisme important, du précisément au dynamisme du personnel de Sonatrach: changement dans le comportement et dans le fonctionnement. Lors d'un point de presse tenu à l'issue de la cérémonie de signature, le P-dg de Sonatrach est revenu sur la stratégie SH 2030 qui vise notamment d'augmenter les capacités de production mais aussi de commercialisation du gaz. M. Ould Kaddour n'a pas manqué, à ce titre d'annoncer le lancement, dans les quelques jours à venir du champ gazier de Touat. Interrogé sur les conséquences de la continuité politique sur la stratégie de Sonatrach, M. Ould Kaddour a indiqué que «le groupe continuera sur le même rythme de développement». «Cette continuité politique permettra une continuité économique marquée par le développement continue du secteur de l'énergie, en se focalisant essentiellement sur la transformation des produits énergétiques.», a fait valoir M. Ould Kaddour.

### **L'OPEP pourrait décider d'une nouvelle réduction de production en avril (APS)**

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pourrait recourir à une nouvelle réduction de sa production de brut lors de sa prochaine réunion ministérielle, prévue en avril prochain à Vienne, afin de soutenir les prix, a indiqué mardi à Alger le ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni.

"Depuis notre dernière décision de décembre 2018, les prix se stabilisent. Ils se situent dans une fourchette allant entre 60 et 64 dollars le baril. L'OPEP est souveraine, et pourrait décider d'une nouvelle coupe dans sa production", a déclaré M. Guitouni à la presse en marge d'une réunion de la Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE).

Toutefois, a-t-il ajouté, une telle décision est tributaire des résultats de l'analyse du marché pétrolier au premier trimestre 2019.

"Pour l'instant, rien n'est décidé. Tout sera revu avec des commissions de chaque pays qui sont en train de travailler actuellement sur le comportement du marché, sur les besoins et sur le développement des industries qui connaissent un certain ralentissement", a-t-il expliqué.

Le Comité ministériel conjoint de suivi de l'accord OPEP/non-OPEP (JMMC) tiendra sa 13ème réunion le 18 mars prochain à Bakou (Azerbaïdjan).

Interrogé sur certaines analyses faisant état de "divergences" entre l'OPEP et ses partenaires producteurs de pétrole, le ministre a affirmé que les pays qui font partie de l'accord de Vienne continuent à collaborer en toute "cohésion": "L'OPEP va très bien, la coopération OPEP/non-OPEP va très bien. Il y a une cohésion totale, et les points de vue convergent quand il s'agit de la stabilité des marchés", a-t-il soutenu.

Pour rappel, en décembre dernier, l'OPEP avait convenu avec des pays producteurs non-OPEP, la Russie à leur tête, d'une baisse conjointe de leur production de 1,2 million de barils/jour à partir du 1er janvier 2019,



avec une réduction de 800.000 barils/jour par l'OPEP et de 400.000 barils/jour par ces pays producteurs non-OPEP.

Cet accord est intervenu suite à l'engagement des 15 pays membres de l'OPEP à baisser leur production à hauteur de 3%, contre 2,2% par les 10 pays partenaires, sachant que l'Iran, le Venezuela et la Libye n'en sont pas concernés en raison des difficultés enregistrées dans la production de leurs quotas respectifs habituels.

### **Agriculture: le leadership de Sétif fruit de la politique du développement du secteur (APS)**

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazghi, a considéré mardi à Sétif que le leadership de cette wilaya dans le domaine du développement agricole est le "fruit direct de la politique de l'Etat" pour le développement économique et agricole du pays.

Lançant les travaux d'une rencontre nationale sur "la filière lait en Algérie" au club des avocats, le ministre a relevé que des efforts ont été déployés par les agriculteurs, les éleveurs et divers opérateurs économiques pour concrétiser sur le terrain la politique de développement du secteur de l'agriculture et les résultats obtenus par la capitale des Hauts plateaux.

Soulignant l'intérêt "immense" accordé au monde agricole et rural, le ministre a attesté que "les orientations du chef de l'Etat durant les dernières années ont conduit à mettre en place les conditions favorables pour bâtir une agriculture moderne et efficiente par l'augmentation des capacités de production, l'élargissement des surfaces agricoles notamment irriguées, la diversification de la production et le relèvement des capacités de transformation, de conservation et de stockage à froid pour une meilleure régulation des prix, la satisfaction des besoins de la population nationale et la sécurité alimentaire du pays".

M. Bouazghi a rappelé que l'Etat a mobilisé d'énormes ressources financières estimées à plus de 3.000 milliards DA ayant permis "un bond qualitatif dans le domaine agricole inédit depuis l'indépendance".

Lors de la cérémonie de l'installation du président du conseil national interprofessionnel de la filière lait, le ministre a salué "l'esprit de responsabilité" affiché par les professionnels de la filière lors de l'installation des conseils de wilayas et du conseil national rappelant "la lourde responsabilité" des opérateurs de la filière lait pour faire de ces conseils "des espaces de concertation, de dialogue et de développement de la filière" considérée comme "un maillon fondamental de l'économie du pays". Le ministre devra poursuivre sa visite dans la wilaya par l'inspection de la société de développement agricole de la commune de Guellal et une unité de production d'aliment de bétail dans la commune de Guidjel.



## **Corail: les conditions de transactions définies par un arrêté interministériel (JO) (APS)**

Les conditions et les modalités d'achat et de vente du corail brut ont été définies par un arrêté interministériel publié au Journal officiel no 5.

Ce nouveau texte a pour objet de définir les conditions et les modalités d'achat et de vente du corail brut, dans le cadre de la promotion des activités nationales de l'artisanat et de la transformation par l'Agence nationale pour la distribution et la transformation de l'or et des autres métaux précieux (AGENOR).

Le corail brut réservé à cette agence doit être dûment identifié par la commission locale d'identification du corail.

Selon cet arrêté, l'Agence nationale de développement durable de la pêche et de l'aquaculture (ANDPA) doit transmettre, périodiquement, à AGENOR une situation sur le corail brut identifié.

Les concessionnaires ou leurs représentants doivent informer AGENOR de la quantité du corail brut identifié et disponible, et ce, une semaine avant sa mise en vente, stipule ce texte.

Pour sa part, AGENOR doit, chaque année, se concerter avec les concessionnaires ou leurs représentants pour arrêter, en commun accord, les modalités et les prix d'achat du corail brut identifié.

Elle doit aussi se concerter, chaque année, avec les artisans et les transformateurs du corail ou leurs représentants, pour arrêter, en commun accord, les modalités et les prix de vente du corail brut identifié.

L'achat et la vente du corail brut identifié sont effectués au niveau d'AGENOR ou de ses démembrements.

Les artisans et les transformateurs du corail doivent justifier de leur qualité d'artisans ou de transformateurs du corail, par la présentation de la carte d'artisan ou du registre du commerce.

L'arrêté interministériel indique également que la quantité restante du corail brut identifié peut être transformée par le concessionnaire ou vendue à AGENOR selon les conditions prévues pour la quote-part des 70%.

En effet, le concessionnaire est tenu à vendre 70% du corail pêché à AGENOR qui achète la quantité en contrepartie d'une somme d'argent fixée de commun accord.

Les transactions d'achat du corail brut identifié et de vente du corail semi-fini, effectuées entre AGENOR, les concessionnaires, les artisans et les transformateurs, doivent être transcrites sur le document de traçabilité du corail brut et semi-fini prévu par la législation et la réglementation en vigueur.

Cette agence doit transmettre, trimestriellement, aux ministres chargés, respectivement, de la Pêche, de l'Artisanat, des Mines et des Finances, les bilans sur les quantités du corail identifié brut et transformé, acquis et vendus.

Pour rappel, la loi sur la pêche et l'aquaculture de 2015, qui consacre les principes de la pêche durable et la préservation des ressources

halieutiques, a permis la réouverture du champ d'exploitation du corail tout en introduisant de nouvelles mesures visant à mettre fin à l'exploitation illégale de cette ressource et à percevoir des recettes appréciables à travers sa commercialisation vu sa haute valeur commerciale.

La pêche au corail, qui avait été suspendue en 2001 en raison de pratiques illégales et anarchiques, se fait conformément au système de concession et au programme d'exploitation fixant les quotas autorisés, les périmètres d'exploitation et les périodes ainsi que le nombre d'exploitants dans chaque périmètre de pêche.

Par ailleurs, cette loi durcit les sanctions contre les personnes qui pêchent le corail sans document de concession ou celles qui ne tiennent pas de registre de plongée, ou qui dépassent le quota annuel autorisé ou quiconque exporte le corail à l'état brut ou semi fini.

La pêche au corail est ouverte dans des zones de 3 wilayas: les zones d'El Tarf avec 30 concessionnaires, et celles de Skikda et Jijel avec 15 concessionnaires pour chacune de ces deux wilayas.

### **Jeunes investisseurs : Participer à l'économie locale (El Moudjahid)**

Le 1er Salon national du jeune investisseur s'est ouvert, hier à Tizi Ouzou, en présence de 38 participants de 12 wilayas. Le wali, Abdelhakim Chater, a inauguré cette manifestation, où il a rappelé que «l'investissement constitue un déterminant essentiel de l'économie nationale pour la création des richesses et des emplois. Ce Salon a valeur de vitrine pour tous ces jeunes qui ont pris leur courage à deux mains et se sont lancés, avec détermination, dans le monde de l'entreprise qui possède ses exigences et impose la constance et l'effort soutenu», a-t-il indiqué. La réussite de ces jeunes investisseurs est, pour le wali, une preuve irréfragable que les pouvoirs publics ont vu très juste lorsqu'ils ont mis en place des dispositifs destinés à les aider à se prendre en charge, à révéler leur talent et à relever les défis auxquels sont confrontés tous ceux qui entreprennent de créer de la richesse et de contribuer, à leur manière, à l'effort de développement national. «J'engage tous les cadres et tous les responsables des structures (banques, assurances, institutions d'État, bureaux d'études), qui sont chargés d'accompagner les porteurs de projet, à tout mettre en œuvre pour que toutes les conditions de réussite soient assurées à nos jeunes qui doivent avoir de hautes espérances dans l'avenir du pays, lequel appelle la contribution de tous ses fils, notamment les générations montantes», a-t-il assuré, en exprimant sa confiance dans «la réussite de nos jeunes que l'amour du pays doit habiter, ils sauront s'imposer et faire face à tous les défis tant que le défaitisme est à bannir et l'optimisme est permis». Le président de la délégation locale du Forum des chefs d'entreprise (FCE) et président de la Chambre de commerce et d'industrie du Djurdjura (CCID), Lakhdar Madjène, a, de son côté, invité

les jeunes investisseurs à se rapprocher auprès des deux institutions qu'il préside, auprès desquelles ils trouveront «toutes l'assistance et aide pour mener à bien» leurs projets. Durant leur discussion avec le wali, des jeunes investisseurs ont demandé la mise en place d'un site dédié à l'activité du numérique et du digital, ainsi que d'un incubateur, pour leur permettre de concrétiser leurs projets. Ce Salon se poursuivra jusqu'au 14 du mois courant.

### **Automobile : Nissan assemblera quatre modèles en Algérie (TSA)**

Nissan est de retour en Algérie. Le constructeur japonais et son partenaire algérien le groupe Hasnaoui annonceront demain mercredi 13 février le lancement de leur usine de montage de véhicules dans le pays.

Selon nos informations, Nissan assemblera quatre modèles en Algérie dont deux véhicules de type 4x4, une voiture touristique et le nouveau pickup Navara. Les noms des trois autres modèles seront dévoilés probablement fin mars ou début avril, selon une source proche du projet.

L'usine, qui sera implantée à Tafraoui près d'Oran, produira à terme 635.000 unités par an, avec un investissement de 160 millions de dollars, étalé sur cinq ans.

«La première phase du projet sera achevée dans un délai d'une année, et le premier véhicule qui sera assemblé dans cette usine est le nouveau pickup Navara», explique notre source. «Nissan est actionnaire dans la société mixte Groupe Hasnaoui automotive production (GHAP), créée par Nissan et son partenaire algérien», précise notre source.

L'usine algérienne de Nissan sera la troisième fonctionnelle du constructeur japonais en Afrique, après celles situées en Afrique du sud et en Égypte, selon la même source. «Nissan veut faire de l'Algérie un point d'appui pour son développement en Afrique», ajoute notre source.

En Algérie, le deuxième constructeur japonais, après Toyota, compte produire des véhicules pour le marché local, mais aussi pour l'exportation. «Un tissu de sous-traitants pour la production de pièces de rechange sera créé autour de l'usine», affirme notre source.

Depuis 2016, Nissan a fortement réduit ses activités en Algérie, en raison de la décision du gouvernement d'interdire les importations de véhicules.

### **Banque/bourse/Assurance**

### **Veille**

**Eau potable et industrielle: la demande pourrait atteindre entre 3,7 à 5,3 mds m3 en 2030 (APS)**



La demande en eau potable et industrielle pourrait atteindre à l'horizon 2030 5.310 millions de m<sup>3</sup> par an selon un scénario tendanciel et 3.705 millions de m<sup>3</sup> par an selon un scénario volontariste, a indiqué lundi à Alger la cheffe de projet Plan national de l'eau 2035 (PNL) au niveau du ministère des ressources en eau, Kadi Telmat.

Cette même responsable a précisé que le scénario volontariste stipule un nombre supplémentaire de mécanismes de soutien de la part des pouvoirs publics par rapport au scénario tendanciel, qui lui se base sur des déductions à partir les données relatives au secteur.

Selon elle, le PNL s'est basé dans ces prévisions de demande en eau potable en 2030 sur une démographie oscillant entre 50 et 52 millions d'habitants.

Ainsi, pour Mme Telmat, selon le PNL, il est également prévu d'atteindre une demande en eau d'irrigation à l'horizon 2030 d'un volume de 12 milliards de m<sup>3</sup> par an (mds m<sup>3</sup>/an) contre 8 mds m<sup>3</sup>/an actuellement et une superficie irriguée totale de 2 millions d'hectares en 2030 contre 1,32 millions actuellement

S'étant exprimée lors d'un atelier de présentation du bilan 2018 du secteur des ressources en eau et les perspectives à l'horizon 2035 organisé en marge de la 15e édition du Salon international des équipements, des technologies, des services de l'eau et de environnement (SIEE Pollutec), elle a également mentionné que PNL prévoyait une disponibilité en eau en 2030 de l'ordre de 15,5 mds m<sup>3</sup>/an en année humide et de l'ordre de 13,5 mds m<sup>3</sup>/an en année sèche.

Cependant, a-t-elle relevé, l'irrigation des 2 millions d'hectares de terres agricoles prévues n'est réalisable que dans le cadre d'un scénario volontariste et en année humide.

Pour sa part, Dalila Hadji, sous directrice au niveau du ministère des Ressources en eau, elle a rappelé lors de cet atelier que le nombre de barrages dont dispose le pays a atteint en 2018 le nombre de 80 avec une capacité de 8,6 mds de m<sup>3</sup>, contre 44 barrages en 1999 avec une capacité de 3,2 mds m<sup>3</sup>.

Cette même responsable a ainsi indiqué que sur la période 2000-2018, 37 barrages d'une capacité globale de 4,5 mds m<sup>3</sup> ont été mobilisés et 4 grands transferts ont été réalisés ( Taksept, Koudiat Acerdoune, Tichy Haf et Tamanrasset Ain Salah)

En outre, courant cette même période, il a été réalisé 80.000 km de conduites d'eau (adduction et distribution) et 44 projets structurants d'AEP ayant touché plus de 26 millions d'habitants sur 36 wilayas du pays, dont 65 sont en service actuellement).

De même, Mme Hadji a rappelé que le secteur des Ressources en eau a réalisé 23.000 km de réseau d'assainissement, tandis que le taux de raccordement est donc passé de 72 à 91%.

Quant à la mise à disposition de l'eau au secteur agricole, cette même responsable explique que 28 nouveaux grands périmètres irrigués d'une superficie équipée de 92.453 ha ont été touchés, et ce, outre la réhabilitation et le réaménagement des anciens périmètres permettant une extension de 19.637 ha de la surface irriguée.

D'autre part, dans sa présentation, l'inspecteur au niveau du ministère des Ressources en eau, Zoubir Boulehal a fait savoir que l'Algérie, de par sa géographie et son climat, reçoit annuellement 80 mds m<sup>3</sup> dont 62 mds m<sup>3</sup> s'évaporent avant d'atteindre le sol.

Il a souligné qu'en termes d'eaux conventionnelles, le pays dispose d'un potentiel de 18 mds m<sup>3</sup>/an réparti entre les eaux superficielles (10,5 mds m<sup>3</sup>) et eaux souterraines (7,5 mds m<sup>3</sup>).

Quant aux eaux non conventionnelles, consistant en les eaux issues du dessalement d'eau de mer, la déminéralisation des eaux saumâtres et la réutilisation des eaux urbaines épurées, elles constituent 17% du volume d'eau produite dans le pays.

Selon lui, la réserve d'eau disponible au niveau des 65 barrages en services a atteint 4,5 mds m<sup>3</sup> au 31 décembre 2018.

Concernant le programme de dévasement des barrages, il est en cours de réalisation et porte sur l'extraction de plus de 15 millions de m<sup>3</sup> de vase et la récupération d'un volume de 45 millions de m<sup>3</sup> d'eau, a-t-il dit ajoutant en outre, qu'à l'horizon 2035, 45 barrages sont à lancer.

### **L'intégration de l'Afrique passera par les hommes d'affaires (Maghreb Emergent)**

Le continent africain affiche quasiment tous les voyants au vert sur le tableau de la croissance économique, c'est ce que révèle une étude du cabinet Conseil EY Société d'Avocats.

L'Afrique est l'eldorado à conquérir, annonce la même source en direction des hommes d'affaires et investisseurs, notamment algériens, à l'aune de l'ère post hydrocarbures. Le rapport, à fort ascendant américain et sud africain signale néanmoins tout le potentiel que recèle le continent, pour peu que les initiatives prennent forme. La croissance part à la hausse et l'inflation est maîtrisée en Afrique qui voit déjà le Nigéria s'affirmer comme première économie africaine.

Idem pour le Ghana ou la Côte d'Ivoire que l'on désigne qualifie de fleuron économique de l'Afrique francophone ou encore le Sénégal qui se distingue par sa croissance et qui témoigne que les pays africains peuvent croître sans les matières premières. Dans cette Afrique qui en est à une période charnière de son histoire économique, il y a une place à prendre pour les algériens.

Décrite M Bruno Messerschmitt qui a présenté le rapport EY devant un parterre d'industriels algériens et qui comptait quelques champions de

l'export. « L'Afrique il faut y aller avec des visées sur le long terme tout en tenant compte des enjeux fiscaux et financiers et surtout en optant pour des placements intelligents, c'est-à-dire ne pas mettre ses œufs dans le même panier, en respectant scrupuleusement le principe de mutualisation du risque. » A expliqué le même intervenant qui a cité la Zone de libre échange africaine ou ZLEC. Une zone appelée à devenir le principal théâtre d'échanges économiques et commerciaux interafricains. Celle-ci ne génère que 20% du PIB alors que la zone d'échanges en Europe elle est derrière 70% du PIB. Dans cette Afrique où l'on cite des draines comme le Nigéria, l'Afrique du Sud et l'Egypte, les IDE arrivent en masse. Ils sont chinois (N°1 en volume), turcs, américains, allemands ou anglais. Les investisseurs algériens sont invités à leur emboîter le pas.